



PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

de SENANTES (Oise)

du 10 avril 2026

sous réserve d'approbation

lors du prochain conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 avril 2026, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Pascal **Drocourt**, Mme Florence **Desloges**, Mme Florence **Dekkers**, Mme Corinne **Oyer**, Mme Camille **Piquet**, M. Mikaël **Bénard**, Mme Amélie **Hauchard**, Mme Béatrice **Lecointre**, M. Denis **Manier**, Mme Sandra **Tellier**.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 20 h 37.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, Mme Valérie **Devillers**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026.

Chaque conseiller municipal a reçu une copie du Procès Verbal du conseil municipal du 21 mars 2026. Mme Béatrice **Lecointre**, Mme Sandra **Tellier** et M. Denis **Manier** contestent la validation du nombre d'Adjoints prétextant que ce nombre n'avait pas été officiellement soumis au vote. M. Pascal **Drocourt**, rédacteur de ce PV, précise que M. le Maire, ce jour là, avait constaté un **assentiment favorable à cette proposition de la majorité des conseillers** et avait donc validé cette proposition. La proposition de correction en ce sens du PV ayant été refusée par les 3 conseillers nommés ci-dessus, le PV du conseil municipal du 21 mars 2026 est soumis au vote **au scrutin public** dans sa version initiale.

M. Christophe Dewachter : POUR	Mme Valérie Devillers : POUR	Mme Corinne Oyer : POUR
M. Jacques Laporte : POUR	Mme Camille Piquet : POUR	Mme Florence Desloges : POUR
M. Mikaël Bénard : POUR	Mme Amélie Hauchard : POUR	Mme Sandra Tellier : CONTRE
M. Denis Manier : CONTRE	Mme Béatrice Lecointre : CONTRE	M. Gaëtan Deffontaines : POUR
Mme Florence Dekkers : POUR	M. Pascal Drocourt : POUR	M. Christian Gavelle : POUR

Le Procès Verbal du conseil municipal du 21 mars 2026 est approuvé à la majorité: 12 voix POUR et 3 voix CONTRE.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué comme suit:

1. Indemnités des élus.
2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
3. Désignation des délégués aux commissions syndicales.

4. Désignation des délégués aux commissions communales.
5. Demande de remboursement d'acompte pour la réservation de la salle des fêtes suite à une demande d'annulation (cas de force majeure)
6. Informations et questions diverses

1. Indemnités des élus.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les articles 1er et 3 de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ont revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants sont susceptibles de percevoir.

Le Conseil municipal nouvellement élu doit obligatoirement délibérer sur le niveau des indemnités de fonction de leurs membres. Seule la fixation de l'indemnité du Maire sera exclue de cette obligation.

La loi du 22 décembre 2025 prévoit également que le plafond des indemnités maximales appelé « enveloppe indemnitaire globale » doit désormais être calculée en fonction du nombre théorique d'adjoints que le Conseil Municipal peut désigner. (4 pour notre commune avec le respect de la parité)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a nommé, le 21 mars 2026, M. Pascal **Drocourt** conseiller municipal délégué. Cette fonction lui donne droit à une indemnité.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les barèmes réglementaires des indemnités pour une commune entre 500 et 999 habitants. Les plafonds indemnitaires sont exprimés en pourcentage de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique.

- **Le Maire** : 44,3 % IBT 1027 soit 1820,96 € BRUT mensuel

Mme Béatrice **Lecointre**, Mme Sandra **Tellier** et M. Denis **Manier** proposent que les conseillers municipaux puissent percevoir une indemnité à hauteur de 6% comme cela se fait dans les grandes agglomérations. Après débats, cette proposition est directement soumise au vote **au scrutin public**.

M. Christophe Dewachter : CONTRE	Mme Valérie Devillers : CONTRE	Mme Corinne Oyer : CONTRE
M. Jacques Laporte : CONTRE	Mme Camille Piquet : CONTRE	Mme Florence Desloges : CONTRE
M. Mikaël Bénard : CONTRE	Mme Amélie Hauchard : CONTRE	Mme Sandra Tellier : POUR
M. Denis Manier : POUR	Mme Béatrice Lecointre : POUR	M. Gaëtan Deffontaines : CONTRE
Mme Florence Dekkers : CONTRE	M. Pascal Drocourt : CONTRE	M. Christian Gavelle : CONTRE

La proposition est rejetée à la majorité: 12 voix CONTRE et 3 voix POUR.

Monsieur le Maire propose au vote les indemnités suivantes pour chaque adjoint et pour le conseiller municipal délégué:

- **1er Adjoint** : M. Christophe Dewachter 11,77 % IBT 1027 soit 483,81 € BRUT mensuel
- **2ème Adjoint** : Mme Valérie Devillers 11,77 % IBT 1027 soit 483,81 € BRUT mensuel
- **3ème Adjoint** : M. Jacques Laporte 11,77 % IBT 1027 soit 483,81 € BRUT mensuel
- **Conseiller municipal délégué** : M. Pascal Drocourt 11,50 % IBT 1027 soit 472,71 € BRUT mensuel

M. Christophe Dewachter : POUR	Mme Valérie Devillers : POUR	Mme Corinne Oyer : POUR
M. Jacques Laporte : POUR	Mme Camille Piquet : POUR	Mme Florence Desloges : POUR
M. Mikaël Bénard : POUR	Mme Amélie Hauchard : POUR	Mme Sandra Tellier : CONTRE
M. Denis Manier : CONTRE	Mme Béatrice Lecointre : CONTRE	M. Gaëtan Deffontaines : POUR
Mme Florence Dekkers : POUR	M. Pascal Drocourt : POUR	M. Christian Gavelle : POUR

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (12 voix POUR et 3 voix CONTRE) les modalités d'indemnisation des Adjointes et du conseiller municipal délégué..

2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L2122-22 et L2122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale. L'article L.2122-22 du C.G.C.T prévoit **31 cas** dans lesquels le conseil municipal peut déléguer ses pouvoirs au maire. Bien évidemment, le conseil municipal n'est jamais tenu de déléguer l'ensemble des pouvoirs visés par le Code. Le conseil municipal peut délibérer à tout moment pour supprimer, ajouter ou modifier une ou plusieurs délégations. Les explications et les détails en sont donnés au Conseil Municipal; il y a 9 délégations.

Le Conseil Municipal délibère et vote à main levée. Il décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire les délégations qui ont été énumérées.

3. Désignation des délégués aux commissions syndicales.

♦ **Syndicat d'Électrification (SE 60), représentant au sein du Secteur local d'énergie :**

1 Titulaire : M. Christian Gavelle

1 Suppléant : M. Christophe Dewachter

♦ **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS de Villers-sur-Auchy) :**

2 Titulaires : Mme Valérie Devillers, Mme Florence Dekkers

1 Suppléante : Mme Sandra Tellier

♦ **Syndicat des eaux d'Ons en Bray :**

2 Titulaires : M. Christian Gavelle, M. Jacques Laporte

1 Suppléant : M. Gaëtan Deffontaines

♦ **Communauté de Communes de Picardie Verte (CCPV à Formerie) :**

1 Titulaire : M. Christian Gavelle

1 Suppléant : M. Christophe Dewachter

♦ **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) :**

1 Titulaire : M. Christophe Dewachter

1 Suppléant : M. Christian Gavelle

♦ **Centre Social Rural de Songeons :**

1 Délégué enfance et jeunesse : Mme Valérie Devillers

1 Délégué famille et retraités : Mme Camille Piquet

♦ **ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités)**

1 Titulaire : M. Pascal Drocourt

1 Suppléant : Mme Valérie Devillers

♦ **Correspondant Défense :**

1 Titulaire : M. Gaëtan Deffontaines

4. Désignation des délégués aux commissions communales.

♦ **Centre Communal d' Action Social (CCAS) :**

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Florence **Desloges**, Mme Florence **Dekkers**, Mme Amélie Hauchard

4 personnes non membres du Conseil Municipal seront prochainement nommées par Monsieur le Maire.

♦ **Appel d'offres :**

M. Christian Gavelle , Maire et Président , Vice–Président M. Christophe Dewachter puis :

Titulaires : M. Jacques Laporte, M. Mikaël Bénard et M. Pascal Drocourt

Suppléants : M. Denis Manier, Mme Florence Dekkers et Mme Sandra Tellier

♦ **Travaux :**

M. Christian Gavelle , Maire et M. Christophe Dewachter, Mme Valérie Devillers, M. Jacques Laporte, adjoints, M. Pascal Drocourt, conseiller municipal délégué puis :

M. Mikaël Bénard, M. Denis Manier et Mme Florence Dekkers

♦ **Bois et chemins :**

M. Christian Gavelle , Maire puis :

M. Christophe Dewachter, M. Jacques Laporte, M. Gaëtan Deffontaines, M. Mikaël Bénard,

Mme Amélie Hauchard et M. Pascal Drocourt

◆ *Budget et finances :*

M. Christian Gavelle , Maire et M. Christophe Dewachter, Mme Valérie Devillers, M. Jacques Laporte, adjoints, M. Pascal Drocourt, conseiller municipal délégué puis :

Mme Florence Dekkers , M. Gaëtan Deffontaines, M. Mikaël Bénard et Mme Sandra Tellier

◆ *scolaire (garderie, école, cantine) :*

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Corinne Oyer, M. Pascal Drocourt, Mme Amélie Hauchard et Mme Béatrice Lecointre

◆ *fleurissement :*

M. Christian Gavelle , Maire puis :

Mme Valérie Devillers, Mme Corinne Oyer, et M. Christophe Dewachter

◆ *Echos Senantais :*

M. Christian Gavelle , Maire puis :

M Gaëtan Deffontaines, Mme Corinne Oyer, Mme Florence Dekkers , Mme Camille Piquet, et M. Pascal Drocourt

◆ *commission de contrôle des listes électorales :*

M. Christian Gavelle , Maire puis :

1 Titulaire : M. Jacques Laporte

1 Suppléante: Mme Béatrice Lecointre

5. Demande de remboursement d'acompte pour la réservation de la salle des fêtes suite à une demande d'annulation (cas de force majeure)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une personne avait réservé la salle des fêtes pour un événement familial dans les prochaines semaines. Cette dernière avait bien entendu versé un acompte . Malheureusement , le décès d'un proche parent l'a contrainte à annuler cette réservation. A titre exceptionnel et au vu de la situation de force majeure, la personne demande à la municipalité s'il est possible de procéder à un remboursement de l'acompte.

L'ensemble des membres du Conseil, à l'unanimité, est favorable à ce remboursement.

6. Informations et questions diverses

- ◆ M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différents domaines de délégations aux 3 adjoints et au conseiller municipal délégué.
- ⇒ Monsieur **Christophe Dewachter**, premier Adjoint au Maire est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
 - le personnel communal affecté aux services techniques
 - les bâtiments communaux
 - la voirie
 - le fleurissement communal en aide au deuxième adjoint
 - les festivités en lien avec les associations communales

Il est également délégué suppléant à la **C**ommunauté de **C**ommunes de la **P**icardie **V**erte, délégué titulaire du **S**yndicat **M**ixte **O**ise **T**rès **H**aut **D**ébit

- ⇒ Madame **Valérie Devillers**, deuxième adjoint au Maire est déléguée notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
 - le personnel communal affecté aux affaires scolaires, au périscolaire et à la cantine
 - les affaires scolaires
 - le périscolaire
 - la cantine
 - la gestion du remplacement du personnel communal affecté au périscolaire et à la cantine
 - le fleurissement communal
 - les préparatifs du Noël communal

Elle est également déléguée titulaire au **S**yndicat **I**ntercommunal de **R**egroupement **S**colaire de Villers-sur-Auchy, déléguée enfance et jeunesse au Centre Social Rural de Songeons.

- ⇒ Monsieur **Jacques Laporte**, troisième adjoint au Maire est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
 - la salle multifonctions
 - le sport (gestion du stade et des vestiaires)
 - les préparatifs du Noël communal en aide au deuxième adjoint.

Il est délégué au bus pour l'emploi.

- ⇒ Monsieur **Pascal Drocourt**, conseiller municipal est délégué notamment pour remplir les fonctions qui prennent en charge :
 - la communication en lien avec le site Internet de la commune
 - la gestion des préparatifs des réunions de Conseils Municipaux
 - la gestion des comptes rendus des Conseils municipaux
 - le relationnel en lien avec la bibliothèque et l'informatique

Il est délégué titulaire à l'**A**ssociation pour le **D**éveloppement et l'**I**nnovation numérique des **C**ollectivités (ADICO), et délégué du COS (**C**omité des **O**euvres **S**ociales des personnels des collectivités territoriales).

- ◆ Mme Valérie Devillers informe le conseil municipal qu'elle a déjà étudié des propositions de spectacle pour le Noël communal de décembre 2026. Le choix devient de plus en plus difficile pour trouver des spectacles de qualité à des prix corrects... Elle a retenu un spectacle de magie. Ce spectacle se déroulera le vendredi soir. Ce jour semble mieux convenir aux parents ; la participation en décembre 2025 était bien plus importante qu'en 2024 lorsque le spectacle avait été proposé le samedi après-midi. 64 enfants ont apprécié de recevoir un cadeau en décembre dernier.
- ◆ .Mme Lecointre fait une remarque sur le ramassage des poubelles de tri sélectif ; parfois le ramassage n'est pas effectué. Mme Florence Dekkers fait la même remarque. Mme Lecointre demande la procédure pour avoir un nouveau bac de tri pour remplacer le sien qui est fortement abîmé.
- ◆ M. le Maire indique qu'il faut apposer une étiquette spécifique (tri sélectif) afin que le ramassage puisse être effectué. Il reconnaît que le ramassage n'est pas toujours efficace malgré les remarques qu'il a pu faire remonter à la C.C.P.V. En ce qui concerne le remplacement du bac de tri, il suffit de faire une demande à la mairie. Le renouvellement de ces containers se fera petit à petit en fonction des stocks disponibles à la C.C.P.V.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Président de séance :

Monsieur Christian **Gavelle**

Le Secrétaire de séance :

Mme Valérie **Devillers**